



ESPACE JEUNES



dossier unique d'inscription

ESPACE JEUNES

- Pins-Justaret Lavernose-Lacasse Saubens
 Le Fousseret Labastidette Eaunes

ANNÉE

LE/LA JEUNE

NOM/PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

TÉLÉPHONE

ÉTABLISSEMENT

CLASSE

SEXE

- Masculin Féminin Autre

COEFFICIENT FAMILIAL

N° ALLOCATAIRE CAF

Les organisateurs se déchargent de toutes responsabilités d'accident qui pourrait survenir en dehors des heures de fonctionnement.

Mon enfant est libre de ses déplacements et est autorisé à quitter seul l'Espace Jeunes.

Lors de l'ouverture de l'Espace Jeunes, il est libre d'aller et venir. Sa présence continue au sein de la structure n'est pas obligatoire. Il doit cependant informer l'animateur lorsqu'il arrive (en s'inscrivant sur le registre prévu à cet effet) de même quand il quitte l'Espace Jeunes (en marquant l'heure de départ sur le registre prévu à cet effet). Lors de l'ouverture de l'Espace Jeunes, la Fédération des Foyers Ruraux 31/65 et l'animateur n'engagent leurs responsabilités que dans le cadre de l'activité (activités, sortie, camp...). Ils ne sont pas responsables des allées et venues de votre enfant. Celui-ci peut donc organiser et gérer son temps comme il le souhaite.

CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE

- Du règlement intérieur de la structure où mon enfant est inscrit et en accepte les termes
 Du livret de fonctionnement
 Certifie exactes les informations indiquées sur cette fiche et m'engage à signaler tout changement pouvant les modifier

Fait le

à

- En cochant cette case je certifie avoir lu ce document, j'approuve et je signe en tant que responsable légal.
 En cochant cette case je certifie avoir lu ce document, j'approuve et je signe en tant que jeune.

INFORMATIONS RESPONSABLES LÉGAUX

RESPONSABLE LÉGAL 1

NOM D'USAGE

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

ADRESSE POSTALE

TEL PORTABLE

TEL PRO

MAIL

LIEN DE PARENTÉ

FONCTIONNEMENT
DE GARDE EN CAS
DE SÉPARATION**

AUTORITÉ PARENTALE** oui non

OBSERVATIONS
NÉCESSAIRES
DE PORTER À
L'ATTENTION
DE L'ÉQUIPE

RESPONSABLE LÉGAL 2

NOM D'USAGE

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

ADRESSE POSTALE

TEL PORTABLE

TEL PRO

MAIL

LIEN DE PARENTÉ

FONCTIONNEMENT
DE GARDE EN CAS
DE SÉPARATION**

AUTORITÉ PARENTALE** oui non

OBSERVATIONS
NÉCESSAIRES
DE PORTER À
L'ATTENTION
DE L'ÉQUIPE

**Par principe, le père et la mère exercent conjointement l'autorité parentale, sauf dans le cas d'une décision de justice ou d'une famille naturelle. En l'absence d'information remise au responsable de l'Espace Jeunes (au moyen d'une copie d'un acte judiciaire tel que la partie du jugement de divorce ou de séparation précisant les modalités de garde de l'enfant ou d'une déclaration conjointe d'un acte de communauté de vie), chacun des deux parents a les mêmes droits, notamment pour que l'enfant lui soit confié.

AUTRES PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM

PRÉNOM

TEL

NOM

PRÉNOM

TEL

INFORMATIONS SANITAIRES

AUTORISATIONS

J'autorise l'apparition de mon enfant sur d'éventuels supports de communication réalisés par la Fédération des Foyers Ruraux 31/65 et je n'engagerai aucune poursuite à l'encontre de la Fédération des Foyers Ruraux 31/65 relative au droit à l'image.

oui non

J'autorise mon enfant à effectuer des déplacements en véhicules dans le cadre de l'Espace Jeunes.

oui non

J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de mon enfant (secours, soins, hospitalisation), y compris celles préconisées par le médecin consulté.

oui non

RÉGIME ALIMENTAIRE

PARTICULARITÉS

ALLERGIES

TRAITEMENT MEDICAL oui non

MÉDECIN TRAITANT

TÉLÉPHONE

ASSURANCE

NUMÉRO CONTRAT

AEEH oui non

MDPH oui non

Certifie que mon enfant est à jour des vaccins obligatoires

Fait le

à

En cochant cette case je certifie avoir lu ce document, j'approuve et je signe en tant que responsable légal.

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- Attestation CAF avec coefficient familial
- Acte d'engagement au respect du règlement intérieur
- Photocopie du carnet de vaccination / ou certificat médical de vaccination à jour
- Photocopie de la carte vitale (ou CMU)
- Attestation d'assurance responsabilité civile et accident
- Photocopie de la carte d'identité
- Cotisation à l'association
- Jugement le cas échéant (divorce, famille d'accueil, décision de justice...)
- Attestation d'aisance aquatique pour pouvoir participer aux activités d'eau (facultatif)

